



**BUREAU FEDERAL
DU 15 JUIN 2004 AU CNR**

Présents : MM. LAPASSET, DOUCET, HOURQUET, BAQUE, CAMOU, DUNYACH, CHEVRIER, DULLIN, PALMIE, ARNAUD, DOURTHE, MASO, PIERA, BARTHES, DRUAIS.

Excusés : MM. LAURANS, PINARD, GUIGNARD, SKRELA, G. MORAUX.

Assistent : MM. P. DE KEERLE, O. KERAUDREN.

* * *
 * *
 *

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 9 heures

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

➤ **DETOURNEMENT DE FONDS EN PERIGORD-AGENAIS :**

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral de la réception de la copie de la plainte avec constitution de partie civile déposée par Maître MOLAS au nom de la F.F.R. concernant l'affaire du détournement de fonds en Périgord Agenais. L'enquête et la procédure engagées suivent leur cours.

➤ **ORGANISATION DE LA SAISON INTERNATIONALE :**

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que s'est tenue le 14 juin 2004, une réunion de l'IRB afin d'envisager les évolutions à introduire dans l'organisation et le fonctionnement de la saison internationale.

Il indique que la prise de conscience de la nécessité de réformer et d'uniformiser la saison internationale dans les deux hémisphères, est notamment liée au fait que les joueurs, pour des raisons économiques, sont de plus en plus amenés à quitter leurs fédérations d'origines pour jouer dans des championnats étrangers.

Messieurs Serge BLANCO et Jean-Pierre LUX ont été reçus dans le cadre des réflexions menées sur ce thème, par le groupe de travail de l'IRB auquel participe le Président LAPASSET.

Il indique par ailleurs que la modification de la structuration de la saison aura très certainement des incidences importantes sur l'organisation de nos compétitions domestiques.

Quel que soit le système retenu, le Président indique que trois principes fondamentaux devront être garantis :

- Le nombre de matches internationaux,
- La libération des joueurs,
- Le temps de repos des joueurs (8 semaines annuelles), analogue dans toutes les zones.

➤ **MATCH FRANCE/LIONS BRITANNIQUES.**

Le Président LAPASSET indique aux membres du Bureau Fédéral qu'en raison des modalités retenues pour l'organisation TOP 16 2004/2005 (poule unique), la F.F.R. et la L.N.R. n'ont pas pu trouver de date pour permettre l'organisation, initialement envisagée, d'un match entre les Lions et l'Equipe de France.

➤ **ACCESSION EN SECTEUR PROFESSIONNEL :**

Le Président informe les membres du Bureau Fédéral de l'accord donné par S. BLANCO pour la montée de trois clubs amateurs en division professionnelle à l'issue de la saison 2005/2006, sous réserve de la montée d'un seul club à l'issue de la saison prochaine.

Le Président souhaite que cette règle soit formalisée entre la LNR et la FFR. En outre, il souhaite que parmi ces trois clubs, un puisse être choisi en fonction de critères sportifs, géographiques et économiques, en liaison avec la LNR.

JO MASO considère que la montée des clubs doit être faite échelon par échelon, et non de manière artificielle. P. CAMOU considère quant à lui que pour pouvoir perdurer et se développer, un club a besoin d'un environnement.

Le Président indique que la situation dans les différents comités évolue et qu'il faut pouvoir proposer un projet adapté à cette évolution.

Alain DOUCET indique qu'une réflexion pourrait être engagée pour mettre en place un championnat promotionnel, auquel participerait une équipe par région ou zone. Dans le même ordre d'idées, M. PALMIE indique qu'un championnat d'élite fédérale pourrait être mis en place.

G. CHEVRIER est favorable à ce que l'on accepte pour la saison 2004/2005, la montée d'un seul club amateur et donc la suppression d'un barrage, sous réserve d'augmenter la passerelle à trois clubs pour les saisons suivantes.

P. CAMOU insiste pour que la compétence de la Fédération concernant le nombre et les modalités d'accèsion des clubs amateurs au secteur professionnel soit formalisée dans une convention avec la LNR.

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ses membres présents, qu'une réunion devra être organisée avec la LNR afin que soit formalisé le principe de l'accèsion directe de trois clubs amateurs à compter de la fin de la saison 2005/2006 et pour plusieurs saisons.

II – COUPE DU MONDE 2007 :

Le Président LAPASSET fait part aux membres du Bureau Fédéral des informations suivantes :

- le procès verbal de la réunion du Comité d'organisation du 7 mai 2004 sera soumis à l'approbation du Comité Directeur de la F.F.R. du 1^{er} Juillet 2004,
- un dîner sera organisé le 15 juin 2004 par le Ministre des Sports et en présence notamment de parlementaires. Il y sera notamment question de la Coupe du Monde 2007,
- Le Comité Exécutif se réunira le 16 juin 2004.
- Le 22 juin 2004, un dîner sera organisé par S. KAMPF et en présence de plusieurs chefs d'entreprises intéressés par la Coupe du Monde 2007. Dans cette perspective, un déjeuner préparatoire aura lieu le 16 juin avec Serge KAMPF, Jean-Pierre RIVES et Serge BLANCO.

III – AFFAIRES FINANCIERES :

➤ BUDGET PREVISIONNEL :

René HOURQUET présente un document préparatoire à l'établissement du budget prévisionnel et faisant apparaître le résultat réalisé sur chaque saison de la période 00/01 à 02/03 ainsi que les résultats prévisionnels pour les saisons 03/04 à 07/08.

Tel qu'à ce jour, le montant des actions nouvelles sur le Budget 04/05 s'élève à + 1 950 K€ et celui des produits nouveaux à – 1 450 K€.

Par rapport à une saison de référence, on constate donc une augmentation des dépenses prévues, très largement supérieure aux recettes complémentaires envisagées, et un total d'environ 2,25 M€.

Il indique que le travail mené afin d'élaborer le budget prévisionnel 2004/2005 a conduit à faire apparaître différents éléments qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de l'analyse de l'évolution financière de la F.F.R.

Le budget est présenté à l'écran de manière détaillée.
Le débat s'instaure sur les différents points.

Le Président LAPASSET souhaite que des recettes complémentaires dans des secteurs nouveaux puissent être trouvées, c'est-à-dire au delà de l'équipe de France et des matches internationaux. Pour chaque secteur, une analyse doit être conduite pour déterminer les ressources qui pourraient être dégagées. Il faut donc redéfinir l'ensemble de nos produits, qu'ils soient professionnels ou non, commerciaux ou non, avec pour objectif, la recherche du dégagement de recettes nouvelles.

En conclusion, quatre éléments à retenir :

- Sur une période de quatre ans, la F.F.R. doit faire face à une année « difficile ».
- Le résultat négatif très important que l'on peut constater est dû à la saison Coupe du Monde,
- Les enjeux en terme de négociation marketing et d'économie de gestion sont très importants,
- L'écart entre la prévision de résultat sur la période faite l'année dernière et celle découlant du budget prévisionnel proposé cette année révèle une réduction de 2 M€, consécutive à la baisse des recettes et à l'augmentation des dépenses.

P. CAMOU indique qu'au vu de ces éléments, il faut engager une réflexion générale concernant l'ensemble de la gestion et les activités organisées, afin d'assurer une réduction des dépenses.

R. HOURQUET indique qu'en 5 ans, les dépenses globales ont été très largement augmentées (de 49 à 65 M€).

Le Président LAPASSET propose que chaque opération nouvelle soit budgétée avant d'être engagée. Il conviendra dans ce cadre de définir une méthode d'écriture de projets.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de limiter l'investissement du CNR à 600 K€.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'adopter le budget prévisionnel et le budget d'investissements 2004/2005 tels que discutés en séance. Ils seront transmis avec la convocation à la 110^{ème} Assemblée Générale de la F.F.R. pour approbation par cette dernière.

➤ ASSURANCES :

Le point est fait sur le dossier Assurances. Accord sur la proposition faite de conserver le total du reliquat sur le fonds dédié.

➤ **AIDES EXCEPTIONNELLES :**

Sur proposition du Trésorier Général, le bureau fédéral décide à l'unanimité d'accorder les aides financières suivantes :

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| • Lycée la RICARDE : | création d'une section sportive | 765 Euros. |
| • Rugby Club Orléans (CENTRE) : | Trophée Jeanne d'Arc | 765 Euros. |
| • l'Amicale des arbitres de finale : | Organisation du congrès | 5 000 Euros. |

Par ailleurs, il est accordé au club de l'ESCV DAMPNIAT (LIMOUSIN) un prêt de 15 200 Euros.

➤ **TIMBRES NON ACTIFS :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que la LNR aurait accepté le principe de la mise en place d'un timbre LNR qui permettra à la LNR de contribuer au financement du fonds dédié Assurances.

➤ **EXONERATION DE BILLETTERIE :**

Sur Proposition du Trésorier Général, le Bureau décide à l'unanimité d'accorder, pour un montant d'environ 2500 Euros, une exonération de règlements de billets remis à la D.T.N. pour transmission à diverses personnalités du Ministère des Sports.

➤ **ASSURANCES :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'il a été demandé à C.G.A. de soumettre à la F.F.R. des propositions pour assurer les pratiquants dans le cadre de l'opération Rugby Beach.

IV – QUESTIONS D'ACTUALITE

➤ **CONTENTIEUX DIVERS :**

○ Société IMMERSION :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la Société IMMERSION a engagé un contentieux suite au concert qu'elle était chargée d'organiser à l'issue du tournoi de Rugby à 7 de Bordeaux. Il est demandé à MM. PIERA et MARQUE de suivre ce dossier.

○ FRANCE SPORT :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'une action contentieuse pourrait être engagée par la Société France SPORT, concernant le contrat conclu avec la F.F.R. et relatif à l'accueil d'équipe étrangère dans le cadre des tournées d'automne. G. PIERA indique qu'après examen du dossier, il apparaît que le contrat est parfaitement clair et a fait l'objet d'une application conforme par la F.F.R.

○ C.N.R. :

Concernant le contentieux engagé par l'architecte JOURDA, l'expert désigné par le juge a rendu son avis. Le dossier est en attente des suites qui seront données par Mme JOURDA.

○ RC AUBENAS VALS :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que le club s'est désisté de son action devant les juridictions administratives.

○ FINALE DU TOP 16 2003/2004 :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'une loge de 56 places sera mise à disposition des joueurs du XV de France.

Le programme des différentes manifestations fédérales organisées à l'occasion de la finale est rappelé à l'ensemble des membres du Bureau Fédéral. Il est demandé à chacun de veiller à participer à l'ensemble des manifestations.

➤ **CONGRES 2004 :**

Alain DOUCET demande aux membres du Bureau Fédéral de lui signaler dans les meilleurs délais, leurs éventuels besoins en termes de salles de réunion ou de stand lors du Congrès 2004 à Tours.

➤ **PÔLE FRANCE :**

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la liste des licenciés admis au Pôle France pour la saison 2004/2005 (26 stagiaires).

➤ **RUGBY BEACH :**

Christian DULLIN remet en séance aux membres du Bureau Fédéral le dossier de presse élaboré pour l'opération RUGBY BEACH qui sera organisé durant l'été sur 11 sites du littoral français.

➤ **RUGBY FOULARD :**

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que du 23 au 26 juin une opération de promotion du Rugby Foulard sera organisée par la Mairie de Paris au Champ de Mars.

➤ **ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE :**

L'assemblée Générale financière et l'Assemblée Générale électorale seront organisées le 18 décembre 2004. Il est donc demandé aux comités de faire leurs AG avant le 15 novembre.

➤ **HORAIRES DES RENCONTRES DE LA TOURNEE D'AUTOMNE.**

- FRANCE-AUSTRALIE sera organisé le 13 novembre 2004 à 21 h au Stade de France.
- FRANCE-ARGENTINE sera organisé le 20 novembre 2004 à 15 h au Stade Vélodrome de Marseille.
- FRANCE-NOUVELLE ZELANDE sera organisé le 27 novembre 2004 à 21 h au Stade de France.

➤ **RENCONTRES DES EQUIPES RESERVES DE SERIES TERRITORIALES :**

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que les règles préconisées par la DTN et la Commission Médicale doivent être appliquées lors des rencontres des équipes réserves de séries territoriales

➤ **DIFFUSION DES RENCONTRES DE LA TOURNEE D'ETE :**

Le Bureau Fédéral est informé qu'aucune des rencontres de la tournée d'Eté aux U.S.A. et au Canada ne sera télédiffusée par France Télévision. Cette dernière a cependant demandé à la F.F.R. à ce qu'un de ses journalistes puisse accompagner la délégation française durant son déplacement.

➤ **RUGBY A 7 :**

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que pourront être sélectionnés afin de composer l'Equipe de France à VII, les joueurs des clubs amateurs ainsi que les joueurs sans contrat professionnel homologué des clubs professionnels.

Le Président souhaite également que puisse être évoquée lors de la prochaine commission mixte, la possibilité d'autoriser les clubs professionnels qui mettraient un joueur sous contrat à disposition de la F.F.R., de pouvoir conclure un 34^{ème} contrat de joueur professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance du Bureau Fédéral à 13 heures 30.

* * *
* *
*